

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 27  
Date de la convocation : 2 septembre 2011

N° 11.09.08.07

L'an deux mille onze et le huit du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes SANTONJA, LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, Mlle CROS, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS** : M. COMBE en faveur de Mme LABORDE  
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme PLAYS  
M. PAUL en faveur de M. BOUISSEREN  
M. CARILLO en faveur de Mme CARRETIER  
M. TALBOT en faveur de M. ALLOUCHE  
M. FÉVRIER en faveur de M. BOUSQUEL

**ABSENTS** : MM CAPRON, PLANCHERON

**A.L.A.E (activités liées aux écoles) – TARIFS**

**Rapporteur : Madame Laborde**

Par délibérations des 13 septembre 2010 et 9 novembre 2010, le Conseil municipal avait fixé les modalités de fonctionnement et de tarification des ALAE. Suite aux réunions organisées avec les délégués des parents d'élèves, un accord est intervenu sur les améliorations à apporter au fonctionnement actuel du service, ainsi qu'aux tarifs pratiqués.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications reprises ci-dessous, qui pourraient s'appliquer dès la rentrée 2011-2012 :

**Fonctionnement du service :**

- Enfants concernés : enfants des écoles primaires et maternelles
- Horaires d'ouverture :
  - le matin de 7 h 15 à 8 h 15
  - le midi de 11 h 30 à 13 h 20 (temps de restauration compris)
  - le soir de 16 h 45 à 18 h 30 (avec possibilité d'études surveillées par les enseignants)
  - les parents pourront récupérer leurs enfants à n'importe quel moment, sauf pendant les études surveillées.

**Tarification :**

- Base de calcul : Revenus CAF, MSA, ou déclaration de revenus de l'année n-1
- Abattement de 50 % pour la tranche de 0 € 2 000 €, au-delà abattement de 45 %
  
- Tarifs à la journée :
  - (REVENU CAF (ou autres) /12) x 0.06 % pour un enfant
  - (REVENU CAF (ou autres) /12) x 0.05 % par enfant à partir de deux enfants

- (REVENU CAF (ou autres) /12) x 0.04 % par enfant à partir de trois enfants
- (REVENU CAF (ou autres) /12) x 0.03 % par enfant à partir de quatre enfants
- Plancher : 0.20 €/jour et par enfant
- Plafond : 1.50 €/jour et par enfant

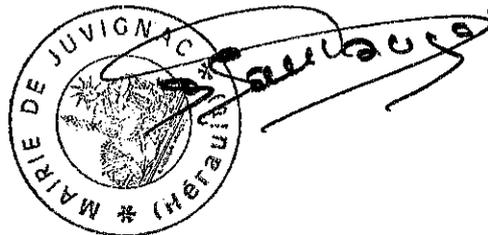
Le budget prévisionnel, repris ci-dessous, vous permettra de mesurer l'impact financier du service que nous voulons développer.

coût du service	253 079 €
Participation des parents	30 703 €
Participation CAF	123 400 €
Participation de la commune	98 976 €

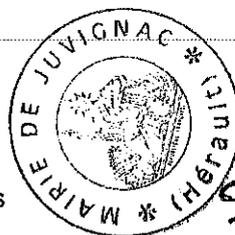
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame Laborde à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en préfecture  
 le .....  
 et publication  
 le .....

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :** ALAE - TARIFS**Date de transmission de l'acte :** 16/09/2011**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/09/2011**Numéro de l'acte :** 11-09-08-07 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20110908-11-09-08-07-DE**Date de décision :** 08/09/2011**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**  
7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.3. Tarifs des services publics

*[Handwritten signature]*